

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS

POUR LE CLERGÉ

Vol. I

15 JANVIER 1897

No 6

MONSEIGNEUR E.-C. FABRE

DEUX mots résument toute la vie du vénéré prélat que pleure en ce moment l'église métropolitaine de Montréal ; ce sont les deux mots qu'il inscrivit lui-même sur son blason, au jour de son sacre : *In fide et lenitate*. Fidélité et mansuétude : fidélité à l'égard de Dieu, mansuétude à l'égard des hommes.

IN FIDE

Il fut fidèle à Dieu partout et toujours, depuis le moment où son âme entrevit, avec les premières lueurs de la raison, les premiers rayons de la foi, jusqu'à l'heure, encore si près de nous, où son regard, plongeant à travers les ténèbres d'outre-tombe, entrevit enfin les rivages de la bienheureuse éternité.

Si nous ne craignons pas d'élargir la plaie saignante, faite au cœur d'une mère par la perte de celui qui fut le plus cher objet de sa tendresse, nous lui demanderions ce qu'était ce fils bien-aimé, aux jours de son enfance ;

quelle précoce piété il manifestait déjà ; quel goût et quel attrait surprenant il témoignait dès lors pour les choses de Dieu. Elle nous dirait que dès ses plus jeunes années, préladant aux élans de ferveur généreuse, qui devaient caractériser plus tard sa vie sacerdotale, il se montra constamment fidèle à tous les exercices de la vie chrétienne.

Arraché bientôt aux embrassements de cette tendre mère, pour aller continuer au séminaire de Saint-Hyacinthe, l'éducation chrétienne dont les solides fondements avaient été jetés au foyer domestique, il persévéra dans la même voie, et sa vie de collègue ne fit que confirmer les espérances qu'on avait conçues de lui.

Mais voici le moment solennel où le jeune homme, à la lumière de sa raison et de sa foi, sous la douce et puissante impulsion de la grâce divine, va donner à sa vie une orientation décisive. Celui qui depuis longtemps déjà s'est fait une habitude de fidélité au service du bon Dieu, n'hésitera pas à suivre promptement l'appel qui retentit au fond de son cœur. Ses dispositions, son attrait, l'onction intérieure de l'Esprit-Saint, tout l'invite à pénétrer dans le sanctuaire et à prendre place parmi les lévites de la loi nouvelle. On l'entendit alors redire avec bonheur les paroles du psalmiste : *Dominus pars hereditatis meae et calicis mei* (Ps, 15, v. 5) le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage et la portion qui m'est destinée. Et ce n'était certes pas une vaine formule, mais un engagement sérieux, réfléchi, irrévocable ; engagement qu'il renouvellera chaque jour avec une conviction, une sincérité, une générosité toujours plus grandes. Désormais sa vie sera toute à Dieu et aux œuvres apostoliques.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire cette année d'étude, de recueillement et de prière, qui s'écoula si

douce et si féconde, au milieu de condisciples distingués appelés à remplir un jour les premières places dans l'Église de France. Nous aurions trop à dire sur ce séminaire d'Issy, pépinière d'évêques, serre-chaude de la piété sacerdotale, gloire de cette modeste mais illustre congrégation de Saint-Sulpice, modèle et maîtresse tout à la fois des solides vertus qui font les saints prêtres. Qu'il nous suffise de rappeler que le jeune étudiant de seize ans n'oublia jamais les douces et pieuses émotions de cette année bénie qui fut son premier essai de vie ecclésiastique ; qu'il en conserva toujours le souvenir gravé dans son cœur ; qu'il emporta partout avec lui le parfum de piété et de régularité dont son âme s'était imprégnée si profondément dans cette atmosphère embaumée des plus belles et des plus aimables vertus.

Hâtons-nous d'arriver à l'époque de son sacerdoce, afin de voir ce nouveau prêtre dont les mains sont encore humides de l'onction sainte, et dont le cœur vibre déjà miraculeusement sous les transports d'un dévouement qui, grâce à Dieu, ne vieillira jamais. C'est ici surtout qu'il faut admirer son inaltérable fidélité à Dieu, dans les graves et sublimes fonctions du sacerdoce chrétien.

Le prêtre est un médiateur entre Dieu et les hommes. Il monte vers Dieu, pour lui exposer les besoins de ses frères, pour lui porter leurs supplications et leurs offrandes ; puis il redescend vers les hommes pour leur communiquer les dons divins, c'est-à-dire la vérité révélée et les trésors de la grâce : double ministère qui constitue comme l'essence de toute vie sacerdotale. D'un côté la prière, y compris le sacrifice, de toutes les prières la plus sublime et la plus efficace ; de l'autre, la prédication de l'Évangile et l'administration des sacrements : voilà comme les deux pôles, autour desquels se meut toute vie vraiment apostolique.

Le pontife que Dieu vient d'appeler à lui, a été, dès les premiers jours de sa cléricature, un homme de prière, et sa ferveur ne se démentit jamais. Nous pourrions invoquer ici le témoignage de ceux qui l'ont mieux connu, qui ont vécu dans l'intimité de son commerce journalier, qui ont respiré chaque jour le religieux parfum de cette âme sacerdotale. L'a-t-on jamais vu oublier l'oraison du matin, cette manne céleste que Dieu distribue journellement aux âmes pieuses, pour soutenir leurs forces à travers le désert de cette vie ! L'a-t-on jamais vu négliger l'examen particulier, cet instrument nécessaire à qui veut acquérir des vertus solides et parfaites ? Et le bréviaire, cette prière solennelle que le prêtre fait chaque jour au nom de l'Eglise, et dans laquelle il unit ses supplications à celles du sacerdoce catholique répandu dans le monde entier, avec quelle ponctualité ne le récitait-il pas, aux heures fixées par les règles liturgiques ? Ni les voyages, ni les occupations pressantes, ni les fatigues, de quelque nature qu'elles fussent, ne purent jamais lui faire rien perdre de ses habitudes de régularité en cette matière ; si bien qu'il ne lui arriva qu'une seule fois de se mettre au lit avant d'avoir récité les matines du lendemain, et cela, parce qu'il en avait été absolument empêché. Quant au saint sacrifice de la messe et aux autres offices liturgiques, tout le monde sait avec quelle scrupuleuse exactitude il s'appliqua constamment à y observer les plus petites prescriptions de la sainte Eglise. Ajoutons que le culte divin, dans ses plus belles et ses plus importantes manifestations extérieures, a toujours fait ses délices, qu'il n'a jamais cessé d'y trouver le plus pur aliment de sa piété et la plus douce jouissance de son cœur.

Mais le prêtre fidèle à sa vocation ne se contente pas

de prier ; il se dépense encore pour ceux qui lui sont confiés, disant au fond de son cœur avec l'apôtre : *Ego libentissime impendum, et superimpendar ipse pro animabus vestris.* (2 Cor. XII. 15) Quant à moi, je donnerai très volontiers tout ce que j'ai et je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos âmes. Qui dira le zèle déployé dans toute sa carrière sacerdotale par celui que nous pleurons ? Quel chasseur d'âmes, s'il est permis d'employer cette expression ! Il ne lui suffisait pas de faire entendre du haut de la chaire une parole pleine d'onction et de simplicité évangélique, ou d'attendre patiemment au confessionnal les pénitents que les bons anges y conduisent ; mais il se mettait encore à la recherche de tous ceux que la négligence, le respect humain, l'entraînement des passions tenaient éloignés de la piscine salutaire, et il ne se donnait pas de repos qu'il ne les eût lavés dans le sang de Jésus-Christ, et présentés lui-même au banquet eucharistique. Elles sont nombreuses les âmes dont il fut le père, qu'il fit rentrer dans les voies du salut, et qu'il envoya devant lui au séjour de la bienheureuse éternité.

Un jour vint où ce prêtre fidèle, homme de prière et de ministère, fut choisi par le Vicaire du Christ pour recevoir la plénitude du sacerdoce et ceindre la mitre des pontifes. Sur ce nouveau théâtre où la Providence va le placer, il sera l'évêque fidèle, comme il a été le prêtre fidèle : *In fide.*

Elles sont graves et sublimes les fonctions de ceux que l'Esprit-Saint a préposés au gouvernement des églises particulières. Garder le dépôt sacré de la foi, défendre les bonnes mœurs, maintenir la discipline ecclésiastique, pourvoir au recrutement, à la formation et à la sanctification du clergé, promouvoir et soutenir toutes les œuvres qui intéressent la gloire de Dieu et le salut des

âmes, tel est le vaste champ ouvert au zèle épiscopal. Nous ne pouvons pas nous appesantir sur chacun de ces points ; mais quiconque a suivi de près la carrière du regretté prélat, ne manquera pas de reconnaître qu'il a toujours travaillé, dans la mesure de ses forces, à sauvegarder les véritables intérêts de son diocèse. Homme d'une obéissance parfaite à l'égard du Saint-Siège, il n'eut jamais d'autre ambition que de faire écho à la grande voix du pape et de transmettre fidèlement à son peuple les doctrines et la discipline de Rome. Gardien vigilant de la morale, toujours il a signalé les dangers et indiqué les remèdes. Sachant que le clergé est le sel de la terre, il a fait constamment effort pour élever de plus en plus le niveau de la science et de la piété sacerdotales. C'est dans ce but qu'il a imposé la formation du grand séminaire à tous ceux qui aspirent à la prêtrise ; qu'il a régularisé et développé l'œuvre des conférences ecclésiastiques ; qu'il a travaillé à rendre aussi efficaces que possible les retraites pastorales. Cette affection et cet intérêt bien légitime qu'il portait au clergé séculier, n'avait rien d'exclusif ; et nous ne saurions omettre ici les témoignages d'extrême bienveillance qu'il ne cessa de donner, en toute occasion, aux nombreuses communautés que le ciel a semées sur toute l'étendue de ce diocèse. Il ne considérait pas le clergé séculier et le clergé régulier comme deux éléments adverses, empiétant l'un sur l'autre et neutralisant leurs efforts réciproques dans une lutte stérile ; mais plutôt comme les deux grands bras de l'Eglise, pour l'accomplissement de ses œuvres à travers le monde. C'est pourquoi, s'il voyait avec plaisir se multiplier les prêtres soumis plus immédiatement et plus complètement à sa juridiction, il n'avait pas moins à cœur le développement et la multiplication des maisons religieuses ; et c'est à lui que

nous devons l'arriver parmi nous de plusieurs communautés ferventes, qui nous ont apporté, avec le concours de leur apostolat, celui non moins efficace de leurs prières et de leurs bons exemples.

Impossible de décrire en détail tous les travaux apostoliques qui ont signalé son épiscopat. Cela nous entraînerait trop loin. Il nous faudrait montrer l'œuvre universitaire, arbre longtemps agité par la tempête, qui jette infin de profondes racines dans notre sol, et commence à couvrir de son ombre tutélaire notre jeunesse catholique. Il nous faudrait aussi parler de cette magnifique cathédrale, monument de la piété et de la générosité de notre peuple, gloire tout à la fois du pieux pontife qui en jeta les fondements, et du pontife non moins vénéré qui, plus de vingt ans après, en fit l'inauguration. Il nous faudrait mettre sous les yeux l'action de l'Eglise rendue plus féconde par la création d'un nouveau diocèse, par la fondation d'un grand nombre de paroisses, par la tenue du premier concile de la province ecclésiastique de Montréal. Il nous faudrait rappeler certaines oppositions et certaines luttes, que son esprit conciliant ne réussit pas toujours à prévenir, mais où il ne défendit jamais que les intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Il nous faudrait surtout le suivre dans ses courses si fréquentes à travers son immense diocèse, ne s'épargnant aucune fatigue, s'imposant mille travaux, se prodiguant de toute manière, pour procurer à tous les bienfaits de son ministère épiscopal. Il fut donc fidèle à Dieu durant son épiscopat, comme il avait été fidèle à Dieu durant sa carrière sacerdotale. *in fide.*

Disons maintenant un mot de son admirable mansuétude : *in lenitate.*

IN LENITATE

« Lorsqu'un Dieu, dit Bossuet, forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté comme le propre caractère de la nature divine, et pour être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons. La bonté devait donc faire comme le fond de notre cœur, et devait être en même temps comme le premier attrait que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. » Cette bonté de cœur, se manifestant dans le commerce de la vie par une mansuétude exquise, a été assurément la vertu caractéristique de notre regretté prélat. Belle vertu, dont Notre-Seigneur s'est donné plus spécialement comme le modèle : *Discite a me quia mitis sum*. Vertu féconde, qu'il a rangée parmi les béatitudes : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram*. Vertu puissante, qui force Dieu, pour ainsi dire, à prendre lui-même en main nos intérêts : *Exaltabit mansuetos in salutem*.

Ici les expressions font défaut pour décrire ce que tout le monde connaît, ce que tous les cœurs ont senti, ce qu'aucun mot ne saurait rendre, ce que le discours le plus chaleureux ne ferait qu'affaiblir. Cet homme, c'était la bienveillance personnifiée. Qui jamais l'approcha sans éprouver cet attrait irrésistible, vrai courant magnétique, qui entraînait forcément toutes les âmes vers cette âme éminemment, essentiellement sympathique ? Nous pourrions en appeler au témoignage de tous ceux qui ne l'ont, nous ne dirons pas entièrement connu, mais rencontré, mais entrevu même une seule fois. Tous, quels qu'aient été leur rang, leur condition, leur patrie, leur croyance, tous ont subi le charme de cette douce physionomie, de ce regard bienveillant, de

cette parole pleine d'aménité, de cette affabilité sans égale, où l'on sentait un cœur toujours prêt à se déverser sur le prochain, pour le conduire à Celui qui est la source même de toute bonté et de toute amabilité.

Quel merveilleux ascendant cette belle vertu ne lui donnait-elle pas sur tous les cœurs, et par suite quelle fécondité à son ministère ? On ne nous pardonnerait pas de passer présentement sous silence un apostolat, que nous croyons pouvoir appeler l'apostolat de la mansuétude, apostolat cher à toutes les grandes âmes et à tous les saints prêtres, apostolat qui occupa toujours la première place dans la vie de celui qu'on a surnommé à bon droit l'apôtre des jeunes gens. Les jeunes gens, oh ! comme il les aimait ! comme il les chérissait ! comme il leur prodiguait les trésors de son inépuisable tendresse ! Il les suivait dans leurs études, dans leurs travaux, dans leurs carrières diverses ; il les dirigeait de ses conseils, les soutenait de ses exhortations, les relevait, quand ils avaient failli, et n'avait jamais pour eux que des entrailles de miséricorde. A combien de jeunes cœurs, emportés par la fougue des passions, n'a-t-il pas rendu la paix et l'innocence ? Combien de fois, à l'exemple du divin Maître, n'a-t-il pas couru après la brebis perdue, et ne l'a-t-il pas rapportée sur ses épaules, pour lui épargner la fatigue du retour, à travers les sentiers épineux où elle s'était engagée ?

Plus tard, quand sa tête eut été marquée de l'onction sainte et qu'il eut reçu dans sa main le bâton pastoral, il reporta sur son vaste diocèse cet esprit de charité et de douceur, qu'on avait déjà tant admiré sur un théâtre plus restreint ; c'est-à-dire qu'il fut plein de mansuétude dans le gouvernement, comme il l'avait toujours été dans les fonctions du saint ministère.

L'exercice de l'autorité présente dans l'ordre naturel,

deux types principaux, auxquels se rattachent facilement tous les autres. Le premier se rencontre dans l'armée : c'est l'autorité du général, s'exerçant sur les soldats dont il a le commandement. Le second se rencontre dans la famille : c'est l'autorité du père, s'exerçant sur les enfants dont Dieu lui a confié la conduite et la garde. Le général d'ordinaire ne conseille pas, mais il ordonne ; il n'exprime pas un simple désir, mais une volonté formelle ; il compte moins sur l'amour de ses soldats que sur la crainte. L'autorité paternelle au contraire revêt plus communément, la forme d'un désir ou d'un conseil, et s'appuie presque toujours sur le respect et l'affection qu'elle inspire. Entre ces deux types notre prélat eut bientôt fait son choix. Considérant les exemples d'ineffable mansuétude que contient à chaque page la vie du pasteur suprême Jésus-Christ Notre-Seigneur ; se rappelant les traits admirables que nous offre la vie d'un Saint Jean l'Évangéliste, d'un saint Charles-Borromée et de tant d'autres ; sondant enfin les replis de son propre cœur, afin de mieux connaître ses secrètes inclinations et les divines inspirations de la grâce, il comprit que Dieu l'appelait à être le père du peuple fidèle confié à sa sollicitude. Aussi fut-il vraiment père pendant toute la durée de son épiscopat.

Il fut père tout d'abord à l'égard de son clergé. Ses prêtres, ses chers collaborateurs dans l'œuvre de la sanctification des âmes, occupèrent toujours la première place dans son affection et dans le témoignage extérieur de sa bienveillance. Avec quelle bonté ne les accueillit-il pas en toute circonstance ? Comme il aimait à partager leurs joies et leurs tristesses ! Comme il savait ouvrir son cœur paternel à tous ceux qui venaient y chercher consolation, encouragement et secours !

Il fut père à l'égard de tous ses diocésains. Les plus petits, les plus humbles pouvaient l'aborder sans crainte, lui exposer leurs besoins, lui soumettre leurs difficultés, lui demander conseil et assistance, et personne ne se retira jamais sans emporter dans son cœur un accroissement d'amour et de reconnaissance à l'égard du charitable prélat.

Il fut père dans l'exercice du commandement. Quel autre donna jamais des ordres avec plus de douceur et fut jamais plus attentif à ne pas imposer à ses inférieurs un fardeau trop lourd pour leurs épaules !

Il fut père dans la correction. Ayant toujours présentes à l'esprit les paroles par lesquelles le prophète Isaïe signalait le Sauveur du monde : *Calamum quassatum non conteret, et linum fumigans non extinguet.* (Is., c. 42, v. 3 ; Matt., c. 12, v. 20).

Il était lui-même attentif à ne pas fouler aux pieds le roseau à moitié brisé et à ne pas éteindre la mèche fumant encore. Dans sa mansuétude extrême, il ne frappait qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de correction que son cœur aimant pouvait lui suggérer. Il fut même si clément et si miséricordieux dans l'exercice du pouvoir épiscopal, que, sur son lit de mort, il en eut quelque scrupule, et devant sa maison réunie, il s'en accusa comme d'une faute. Assurément cette faute, si faute il y eut, aura été pardonnée facilement par Celui qui a promis miséricorde à tous les miséricordieux : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* (Matt., v. 7).

Cet esprit de douceur, qui l'avait caractérisé durant toute sa vie, ne l'abandonna pas au moment suprême, et l'on peut dire qu'il se montra plein de mansuétude à l'égard de la mort.

La nouvelle nous était parvenue à travers l'océan

qu'une maladie implacable s'était appesantie sur ce bien aimé prélat, et le même courrier qui nous apportait ce triste message, nous annonçait en même temps que le mal était sans remède. Ce fut un choc terrible dans tous les cœurs ; mais l'espérance faisait encore contre-poids à la tristesse et l'on attendit le retour. Le pasteur revint mais déjà la mort était empreinte sur tous ses traits. Malgré tout, on continua d'espérer contre toute espérance ; on comptait sur l'air vivifiant du pays natal, sur l'influence salutaire d'un entourage ami, sur l'efficacité des prières par lesquelles on essaierait de fléchir le ciel. L'art médical pensait-on, n'était pas infailible dans ses sentences, et puis restait encore la ressource du miracle, par lequel Dieu se joue de toutes les prévisions humaines. Vain espoir. L'heure vint où il fallut annoncer au malade que, pour obéir aux dictées de la prudence chrétienne, on devait lui administrer bientôt les derniers sacrements de notre mère l'Eglise. Avec quelle sérénité de visage, quel calme intérieur, quelle parfaite conformité au bon plaisir de Dieu, ne reçut-il pas ce fraternel avertissement ? « Oui, dit-il aussitôt, je veux être administré et dès aujourd'hui. »

Nous n'entreprendrons pas de décrire la scène touchante dont nous fûmes témoins, lorsque, en face du corps et du sang de Jésus-Christ qu'il allait recevoir en viatique, devant le pontife ami qui allait marquer ses membres de l'onction des mourants, en présence des vénérables chanoines, ses dévoués auxiliaires, il éleva la voix pour s'accuser lui-même et solliciter le pardon de Dieu et des hommes, pour déclarer solennellement que de son côté il pardonnait de tout cœur à ceux qui avaient pu l'offenser en quelque manière, pour s'abandonner enfin complètement et sans réserve entre les mains de Dieu.

Cependant le mal continuait toujours sa marche envahissante, et on crut devoir avertir le malade qu'il n'y avait plus le moindre espoir du côté de la terre, et qu'il ne lui restait plus qu'à envisager le ciel. Alors encore avec quel esprit de foi, quelle résignation parfaite, quelle charité ardente, il accueillit la nouvelle de sa prochaine délivrance ! On sait le reste. Cette flamme auprès de laquelle nous avions accoutumé de chercher lumière et chaleur pâlit soudain, eut comme des soubresauts et des éclats intermittents, puis finit par s'éteindre. L'église métropolitaine de Montréal est en deuil, mais celui qui si longtemps lui prodigua son amour et les travaux de son ministère, lui continuera sa protection du haut du ciel.

T. F.

LES ORDINATIONS ANGLICANES

 A lettre de Léon XIII sur les Ordinations Anglicanes devait nécessairement produire en Angleterre une impression profonde, puisqu'elle s'attaque à la racine de la religion prétendue réformée, à son sacerdoce lui-même dont elle démontre et déclare la nullité. Ce qui a lieu d'étonner c'est le ton peu respectueux avec lequel quelques ministres Anglicans ont essayé une réponse. La dignité éminente du Souverain-Pontife, la science de ceux qu'il a préposés à l'étude de cette importante question, les documents si vénérables mis à la disposition de la commission, le temps accordé pour examiner la question sous toutes ses faces, la liberté de la discussion, l'impartialité des juges, la noblesse de langage du Souverain-Pontife dans la déclaration du jugement qu'il appuie de son autorité suprême, tout

devait faire espérer que cette lettre serait reçue sinon avec soumission, du moins avec une respectueuse considération. Il n'en a pas été ainsi.

Ne pouvant trouver de raisons plausibles qu'ils pussent opposer à la rigueur de la démonstration, et aux documents inattaquables sur lesquels s'appuie la conclusion ; après avoir vainement cherché sinon un appui, du moins une consolation auprès des schismatiques et des hérétiques, ces quelques ministres dissimulent mal une mauvaise humeur qui va parfois jusqu'à l'insolence, et malgré leur propre rituel, malgré les protestations des neuf-dixièmes de leurs confrères ils n'en affirment pas moins posséder le véritable sacerdoce tel que l'a institué Notre-Seigneur.

Voici comment l'évêque de Salford, Mgr Billsborow répond à leurs prétentions :—

Mais les Anglicans n'ont nullement besoin de se servir de leur langage immodéré, seulement contre le Pape et contre l'Eglise catholique ; car ceux-ci ne sont pas les seuls à les contrarier.

Les membres de l'église Grecque, de beaucoup, plus nombreux que toutes les dénominations protestantes réunies, n'admettent pas non plus la validité de leurs ordinations. Les Anglicans ont en outre fait appel à la petite bande des jansénistes, cantonnés en Hollande, et encore de ce côté ils n'ont eu aucun encouragement. Mais que dit aussi l'Eglise Etablie elle-même par la voix de ses formulaires, de ses évêques, de son clergé, de ses laïques et de sa presse, en réponse aux prétentions sacerdotales des 1000 ministres ritualistes, qui s'abritent dans ses vastes limites ? En d'autres termes, que répondent les neuf dixièmes des membres de l'Eglise à la minorité, qui forme, tout au plus, un dixième des dissidents pris dans

son sein ? Et d'abord qu'enseigne l'Eglise Anglicane dans son formulaire officiel ? Nous avons vu que la principale fonction du prêtre est de changer, par la vertu des paroles de la consécration, le pain et le vin au corps et au sang du Christ et d'offrir le grand sacrifice Eucharistique de la messe. Eh bien ! quels enseignements fournissent à ce sujet les Articles et les Homélie ? Le 28e article affirme, relativement à la principale action de la messe — la transubstantiation — « qu'on ne peut la prouver à l'aide de nos Saints Livres, qu'elle répugne au sens naturel des Ecritures, et qu'elle a donné naissance à bien des superstitions. » Le 31e article dénonce la messe elle-même comme une « fable blasphématoire et une tromperie dangereuse. » Et cependant, le corps tout entier des évêques Anglicans, est le témoin quotidien des outrages prétendus dont se rendent coupables leurs propres prêtres, et ils se taisent, montrant ainsi leur impuissance, et nonobstant cela, ils persistent à s'appeler eux-mêmes les « Evêques de l'Eglise de Dieu, » tout comme si « des fables blasphématoires et des tromperies dangereuses » pouvaient être une chose indifférente pour un Dieu de sainteté et de vérité ! Les Homélie vont nous aider à mettre dans une plus vive lumière la signification de ces articles. Dans l'« Homélie concernant le Sacrement, » nous lisons : « Prenez bien garde de ne faire d'une simple commémoration un sacrifice..... Vous n'avez nul besoin du secours d'un autre homme, d'un autre sacrifice ou oblation, d'un prêtre sacrificateur, de messe, de moyens inventés par les hommes. » Si ceci ne suffit pas pour montrer que l'Eglise *Elizabethaine* d'Angleterre a officiellement rejeté la doctrine de la messe, nous pouvons en appeler à « une déclaration de certains principaux articles de religion pour l'unité des doctrines qu'il fallait enseigner

et garder, » et imposée par les évêques anglicans à leur clergé. Cette déclaration devait être lue par tous les nouveaux curés, « pour l'instruction du peuple, aussi bien qu'à Pâques, à la Saint Michel, par tout le clergé. » « Je déclare, en effet, » dit le 9e article de la déclaration, « que la doctrine qui soutient que la messe est un sacrifice propitiatoire pour les vivants et pour les morts, et un moyen de délivrer les âmes du purgatoire, n'est ni conforme aux prescriptions du Christ, ni basée sur la doctrine apostolique, mais qu'elle est, au contraire, très impie et qu'elle fait le plus grand tort à la Précieuse Rédemption de Notre Sauveur, le Christ, et au sacrifice amplement suffisant qu'il a fait de lui-même une fois pour toutes, sur l'autel de la croix. » (Burnet, « Reformation, » vol. iv, p. 500). Après ces documents officiels, nous pouvons citer ceux qui en furent les auteurs ou les premiers interprètes.

Cranmer, qui composa l'Ordinal pour les ordinations anglicanes, et qui assurément devait savoir quels pouvoirs spirituels il se proposait de donner par cette formule, écrit : « Le plus grand blasphème et la plus grossière injure que l'on puisse faire au Christ, et que l'on rencontre sur la vaste étendue du domaine papal est, que les prêtres font de leur messe un sacrifice de propitiation pour la rémission des péchés. » (Lord's Supper, Book V.... p. 345). Hooker le père du système anglican, ne fait pas du ministère sacerdotal une partie nécessaire de son système dans son « Ecclesiastical Polity, » et sur son lit de mort il se confessa à Savaria et reçut la communion de ses mains. Ce dernier ne fut jamais ordonné par un évêque.

L'évêque anglican actuel de Sodor et Man, dans un discours prononcé dernièrement au synode diocésain, déclare à ses prêtres, qu'un évêque catholique, avant la

« Réformation, » avait dit à un ordinand qu'il allait faire prêtre : « Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu et de célébrer des messes pour les vivants et pour les morts, au nom du Seigneur. » « En bon anglais, » ajouta-t-il, « ils étaient ordonnés pour être des prêtres sacrificateurs, et comme symbole de leur office, on leur présentait une patène et un calice avec du pain et du vin non consacrés. Mais dans l'ordinal anglican tout cela a été rejeté et on ne présente qu'une Bible au nouveau prêtre. Par conséquent, continue-t-il, je conviens, avec le cardinal Vaughan, que notre Eglise anglicane « n'a jamais eu la moindre velléité de reprendre ce qui avait été complètement mis de côté. » (Rock, Nov. 2, 1894). L'évêque protestant Liverpool, à ce que je comprends, a soin d'avertir ses ordinands qu'il ne se propose pas de leur donner le pouvoir de remettre les péchés en confession, ni d'en faire des prêtres pour la « messe, » car il n'a pas lui-même de tels pouvoirs.

Si donc ces prêtres ne peuvent recevoir les pouvoirs sacerdotaux qu'à leur ordination, et si l'évêque consécrateur non seulement n'a pas l'intention de leur conférer ces dons, mais reconnaît qu'il ne les possède pas lui-même, d'où alors ces prêtres tirent-ils leurs pouvoirs ? « *Nemo dat quod non habet.* » Le Saint-Siège a donné sa réponse et il prétend que ces pouvoirs sont imaginaires et n'ont aucune existence réelle. La presse protestante anglaise, à peu près sans exception, et plus des neuf-dixièmes du clergé anglican — pour ne rien dire des non-conformistes, qui se moquent de telles prétentions — ont fait écho à ces mêmes sentiments et les entretiennent. Pour citer les propres paroles du journal protestant le *Record* : « Le Pape a défini que l'Eglise Anglicane n'est pas une Eglise ; que ses évêques ne sont pas des évêques ; que ses prêtres et ses diacres

ne sont pas plus que des laïques, qui usurpent un office auquel ils n'ont jamais été appelés par l'autorité légitime : que ses fidèles n'ont pas reçu les sacrements, puisque ceux qui les leur ont administrés n'étaient point prêtres. » Même le « *Church Times* » admet, que l' « Ordinal anglican a omis les paroles ayant trait au sacrifice, dans l'ordination des prêtres et que probablement il l'a fait à dessein. »

Les paroles et les actions des fondateurs de l'église anglicane sont parfaitement d'accord avec la décision du Pape et avec les autorités que je viens de citer Grindal prescrivit simplement d'ôter tous les autels, et de mettre à la place de la croix « quelques panaches convenables. » Becon, le chapelain favori de Cranmer, qui aida ce dernier dans la confection des « Homélies, » lui qui connaissait parfaitement l'état d'esprit des réformateurs, reproche à Dieu de permettre aux Papistes de dire « leurs messes idolâtres et diaboliques » et couvre de mépris « les messes blasphématoires de l'Antechrist, » du Pape, ses autels idolâtres, ses confessions auriculaires. » Pour bien montrer ce qu'ils pensaient du saint Sacrifice de la messe, les « Réformateurs, » sur toute l'étendue du pays, mirent en pièces tous les autels catholiques, où les placèrent à l'entrée de l'église pour y être foulés, en signe de mépris, aux pieds des fidèles ; ils en firent des auges à pourceaux et des dalles pour les eaux ménagères, où les condamnèrent à des usages encore plus vils, que la décence ne permet pas de mentionner. Les ornements, avec lesquels les prêtres catholiques disaient la messe furent convertis en rideaux de lit ou de salon, en couvertures de chaises, de sofas, d'escabeaux, ou en robes de soie, dont les femmes des ministres de la nouvelle religion se revêtaient.

La sainte messe, comme je l'ai dit, a été condamnée

comme une « fable blasphématoire, » et a été repoussée avec dégoût dans les termes de la plus grossière exécution, tandis que l'adoration de Notre-Seigneur dans le Sacrement de son amour, a été stigmatisée comme « idolâtrie. » Dans la 23^e année du règne de la reine Elizabeth, le Parlement a décrété qu'un prêtre, pour avoir dit la messe, serait soumis à une amende de 200 marcs (£ 133, 6 s, 8 d), et emprisonné pendant un an ou plus jusqu'à ce qu'il ait payé l'amende. Tout catholique, qui entendrait la messe était passible d'un an de réclusion et de 100 marcs d'amende. Quatre ans après, comme si ces prescriptions cruelles n'étaient pas assez sévères, on porta un nouveau décret condamnant les prêtres catholiques, comme tels, à la peine de mort, et l'emprisonnement à vie était devenu le châtiment de tout prêtre convaincu d'avoir dit la messe. Il n'y a pas plus d'un siècle que le dernier prêtre a été traduit devant les tribunaux, sous l'accusation de ce prétendu crime ! et on l'a acquitté parce que les preuves contre lui n'ont pu être suffisamment établies. Et de nos jours encore, le Souverain de tous ces états, au jour de son couronnement, est tenu, de par la loi, d'abjurer solennellement la vérité révélée de la Transubstantiation, doctrine, qui dans notre pays, depuis le commencement du Christianisme, a fait la joie la gloire et la consolation des monarques, de la noblesse et du peuple de l'Angleterre. Telle fut la féroce persécution, — en même temps qu'elle répugne à tout sentiment de religion, elle fait la honte de toute civilisation, — à laquelle, pendant trois cents ans, les catholiques d'Angleterre, ont été soumis par les « Réformateurs, les ancêtres de ces même ministres qui, ils voudraient nous le faire croire aujourd'hui, auraient le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, et prétendent être de vrais prêtres, et une des véritables branches de l'Eglise catholique. »

L'ÉGLISE EN AMÉRIQUE

AVANT CHRISTOPHE COLOMB

LE quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb a provoqué chez les érudits des recherches ardentes sur l'histoire ante-Colombienne de notre continent. Ces recherches ont produit un double résultat, le premier, de faire découvrir d'anciens documents oubliés au fond des bibliothèques et des archives de l'ancien monde, le second, de vulgariser la connaissance de plusieurs faits qui semblaient être le privilège de quelques savants.

Personne n'ignore maintenant que des marins de la Norvège avaient visité les rivages du Groënland et même la côte orientale de l'Amérique Septentrionale au moins quatre siècles avant la découverte de Christophe Colomb. Ces faits racontés dans des documents anciens ont servi à expliquer les ruines et inscriptions trouvées dans la Nouvelle-Ecosse, le Maine, le Rhode-Island et le Massachussets. Tout porte à croire que des moines Iriandais s'étaient établis dans la Gaspésie longtemps auparavant. Nous connaissons par les Bollandistes la renommée de Sainteté du roi Scandinave Olaf ou Olaüs qui, au commencement du XIe siècle, acheva d'établir le christianisme dans le Groënland. L'existence de l'évêché de Gardar avec une hiérarchie bien constituée est hors de doute au commencement du XIIe siècle. On rapporte même qu'en 1050 un évêque saxon d'origine et probablement fixé à Gardar, l'évêque Jonus, ayant poussé ses courses apostoliques jusqu'en Vinland, c'est-à-dire sur la côte orientale de l'Amérique, y cueillit

la palme du martyr, qu'un autre évêque nommé Eric parvint en 1121 à y fonder un groupe de chrétiens ; et en 1307 les produits du Vinland sont énumérés parmi les dîmes que le diocèse de Gardar payait à la chambre apostolique. Vers la fin du XVe siècle, les Groënlandais obtenaient du Saint-Siège un nouvel évêque presque au moment où Christophe Colomb arrivait aux Antilles.

Il est facile de comprendre maintenant l'affirmation solennelle de Léon XIII qui écrivait à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago : « Colomb s'est convaincu par l'étude de l'astronomie et des *anciens documents* qu'au-delà des limites du monde connu, vers l'occident, il y avait de vastes étendues de terre que personne n'avait encore explorées. »

Tous ces faits viennent de recevoir une nouvelle et éclatante confirmation grâce au Révérend Thomas Shahan qui, dans le *Catholic University Bulletin* de Washington, octobre 1896, a publié dix lettres apostoliques adressées à l'archevêque de Drontheim, en Norvège, métropolitain de l'évêque de Gardar et aux évêques d'Islande. La première porte la date du 13 février 1206.

Dans cette lettre Innocent III accorde le pallium à Thorér, archevêque de Drontheim, et lui fait remarquer que sa juridiction s'étend sur les évêchés d'Olso, de Hamar, de Bergen, de Stavanger, des îles Orkneys, de l'Islande et du Groënland.

Dans les quatre lettres qui suivent et qui sont datées de décembre 1276, le pape Jean XXI, ordonne à Jean Rupers, archevêque de Drontheim, de lever des dîmes pour la Terre-Sainte et spécialement de nommer des collecteurs pour le diocèse de Gardar.

Deux autres lettres, du 31 janvier et du 9 juin 1279, et une troisième du 4 mars 1282 traitent du même sujet.

La neuvième lettre, est de Nicolas V, aux évêques de

Hola et de Skalhott en Islande et datée du 25 septembre 1448. Elle nous apprend la ruine de l'église de Gardar, fondée par saint Olaf près de 600 ans auparavant, l'incendie des églises et des monastères, le massacre des prêtres et des fidèles, l'esclavage des survivants. Neufs paroisses protégées par leurs montagnes ont seules pu échapper à l'invasion. Après 30 années de captivité les groënlandais peuvent regagner leurs foyers et supplient Nicolas V de leur envoyer un évêque et des prêtres. Le Souverain-Pontife conjure les évêques d'Islande de voler à leur secours.

La dixième lettre est d'Alexandre VI, les premières années de son pontificat, c'est-à-dire vers 1492. Voulant répondre à de nouvelles suppliques, le pape envoie un moine bénédictin du nom de Matthias pour prendre possession du siège de Gardar. Détail touchant, les pauvres groënlandais ne conservaient de leur culte public que le corporal sur lequel près de cent ans auparavant le dernier prêtre avait offert le saint sacrifice avant de mourir.

Merci au Révérend Thomas Shahan d'avoir publié des lettres si intéressantes.

M. M.

MONSIEUR EDOUARD-CHARLES FABRE

Archevêque de Montréal

DATES PRINCIPALES DE SA VIE

NÉ le 27 février 1827, à Montréal même, où son père remplit les fonctions de maire, il fit ses études au collège de Saint-Hyacinthe. Il y eut pour supérieurs Mgr

Prince et Mgr Larocque, qui devinrent plus tard, tous les deux, évêques de Saint-Hyacinthe, après avoir été l'un et l'autre, coadjuteurs de l'évêché de Montréal. Parmi ses condisciples, il compta Mgr Taché, mort archevêque de Saint-Boniface, et Mgr McIntyre, mort évêque de l'île du Prince-Edouard.

En 1844, il étudiait la philosophie à Issy, chez les Sulpiciens, où il se liait d'amitié avec ceux qui devaient être le cardinal Lavigerie et le cardinal Thomas, et avec Nos Seigneurs de la Tour d'Auvergne, Soubiranne, Hugonin et Larue. En 1846, il rentra à Montréal, demeura quatre ans à l'évêché et reçut la consécration sacerdotale le 23 février 1850 ; le 3 août suivant, il est nommé vicaire, et, le 30 octobre 1852, il devient curé de la Pointe-Claire.

Deux ans après, le 22 novembre 1854, il est rappelé à l'évêché de Montréal : il est installé chanoine titulaire de la cathédrale le 25 décembre 1855. Dans le consistoire du 21 mars 1873, il est promu évêque titulaire de Gratianopolis et coadjuteur de Montréal : le 1er mai suivant, il est sacré par Mgr Taschereau, aujourd'hui cardinal archevêque de Québec.

Le 11 mai 1876, il devient évêque de Montréal, quand Mgr Bourget donne sa démission. Le 8 juin 1886, le siège épiscopal de Montréal ayant été élevé au rang d'archevêché, Mgr Fabre est le premier archevêque de sa ville natale.

Le 29 septembre 1895, il y préside le premier concile de Montréal, auquel prennent part ses trois suffragants de Saint-Hyacinthe, de Valleyfield et de Sherbrooke, le coadjuteur de Saint-Hyacinthe, et le T. R. P. Abbé de la Trappe du monastère d'Oka.

Cinq voyages en Europe lui permirent de voir, à Rome, les papes Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

Durant sa vie épiscopale, il a sacré sept évêques, ordonné plus de mille prêtres et confirmé plus de deux cent mille enfants.

NOCES D'OR DE MGR L. Z. MOREAU

DANS une circulaire au clergé et aux fidèles du diocèse de Saint-Hyacinthe, Monseigneur M. Decelles, évêque de Druzipara et coadjuteur de Mgr Moreau annonce en ces termes le jubilé sacerdotal de l'illustre évêque de Saint-Hyacinthe.

Évêché de Saint-Hyacinthe,

le 13 décembre 1896.

Nos très chers Frères,

Empruntant les paroles du cantique des anges, Nous vous annonçons une grande joie : *Annuntio vobis gaudium magnum*. — Une grâce éminente couronnera dans quelques jours, la sainte et fructueuse carrière de notre vénérable évêque. Samedi le 19 du courant, Monseigneur Louis-Zéphirin Moreau complètera ses cinquante années de sacerdoce.

C'est au 31 janvier prochain, choisi pour célébrer le vingt-unième anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur, que, pour diverses causes, nous avons dû remettre les solennités jubilaires — auxquelles Nous invitons, par les présentes, tout le clergé du diocèse. Mais Nous sommes sûr de répondre aux vœux de votre piété filiale, en vous conviant, dès maintenant, à la prière pour le vénéré pontife.

C'est, pour le diocèse de Saint-Hyacinthe et l'affermissement de ses œuvres, un précieux avantage que de conserver à son administration et à son gouvernement l'un des plus dévoués collaborateurs de sa fondation. — C'est pour nous tous, un insigne bienfait d'en Haut, que le prolongement de cette existence, dont les intérêts supérieurs de notre Eglise sont, depuis bientôt un demi-siècle, l'unique préoccupation. Bien doux

nous est aussi le privilège d'être gouvernés par la sagesse d'une si longue expérience, et par la tendresse de ce père dont les forces seules savent faiblir, mais dont l'âme a su garder toute sa vigueur première.

Gratias agamus Domino Deo Nostro ! Ces grâces de Dieu, nous avons le devoir d'en remercier leur Auteur ; et nous aimerons à prier le Ciel de daigner nous les continuer. Nous demandons donc que dimanche prochain, dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public en ce diocèse l'on chante le *Te Deum* à l'issue de la messe. Et Nous invitons les fidèles et les communautés religieuses à faire la sainte communion, le jour de Noël, aux pieuses intentions de leur vénérable Ordinaire. « Que le Seigneur le conserve, le fortifie, et le rende heureux » !

Recevez, Nos très chers frères, les assurances de nos meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

† MAXIME, EV. DE DRUZIPARA,

Coadjuteur de Sa Grandeur

Mgr L.-Z. Moreau.

LE MONDE RELIGIEUX

Montréal. — Monseigneur Edouard-Charles Fabre archevêque de Montréal a rendu son âme à Dieu le 30 décembre dernier, à 11 h. et 6 minutes du soir. Il était entouré de Mgr l'évêque de Valleyfield, de son confesseur le R. P. Filiatrault, S. J., de tous les membres du chapitre Métropolitain, et de plusieurs prêtres et religieux.

Le service de sépulture célébré par Mgr l'archevêque d'Ottawa a eu lieu à la Cathédrale, mardi le 5 janvier.

Monsieur F. Bourgeault, ex-vicaire général a été nommé Vicaire Capitulaire. Lui-même a nommé M. le chanoine Archambeault son Vice Gérant.

Québec. — Par une Lettre Pastorale collective en date du 22 décembre 1896, NN. SS. les archevêque et évêques de la Province Ecclésiastique de Québec ont condamné le journal *L'Electeur* et en ont interdit la lecture aux fidèles. Ce journal a dès lors cessé de paraître pour donner la place au *Soleil*.

Etats-Unis. — Il y a actuellement 946,101 enfants recevant l'éducation dans les écoles paroissiales des Etats Unis. En prenant pour base ce que coûtent les écoles publiques en général, il en coûterait à l'Etat la jolie somme de 28 millions de piastres environ pour recevoir ces enfants; les écoles catholiques, établies et dirigées avec succès sous le régime le plus défavorable ne coûtent toutefois que le tiers de ce montant.

— Le Très Révérend E. T. Prendergast, vicaire général de Philadelphie, a été élu évêque titulaire de Scillio et auxiliaire de Monseigneur Ryan, archevêque de Philadelphie.

— Le Rév. Edward-J. O'Dea, a été élu évêque de Nesqually, Océgon. Il a été ordonné prêtre par Mgr Fabre.

— Le Rév. J. E. Quigley, curé de Ste-Brigitte à Buffalo, N. Y., a été élu évêque de Buffalo pour succéder à Mgr E. V. Ryan, décédé il y a quelques mois.

A Rome. — S. E. le cardinal Satolli a été nommé archiprêtre de Saint-Jean de Latran, en remplacement du défunt cardinal Monaco.

— Parmi les causes de canonisations actuellement en marche, il en est une qui intéresse spécialement l'Amérique, celle de Monseigneur Jean Néponucène Neuman, rédemptoriste, originaire du diocèse de Budiocis, en Autriche, et qui a été évêque de Philadelphie, depuis le 28 mars 1852, jusqu'à sa mort arrivée le 5 janvier 1863.

— Le Souverain Pontife a pris et notifié la décision de faire célébrer solennellement dans la Basilique Vaticane, quoique avec billets d'admission pour le public, les béatifications et canonisations déjà annoncées pour le printemps prochain. Il y viendra aussi de nombreuses députations de l'étranger.

France. — On constate avec effroi l'accroissement de la criminalité que l'on ne craint pas d'attribuer à un dévergondage plus grand de la jeunesse et de l'âge mûr, et spécialement à une dépravation prématurée de l'enfance.

En douze ans, de 1880 à 1892, le total des augmentations de crimes et délits commis par des mineurs a été de 9408.

Voulez-vous savoir la cause ? écoutez des témoins autorisés. « Nous avons créé des milliers d'écoles, a dit M. Lavisse, inspecteur général de l'enseignement ; mais nous avons oublié l'éducation. Tout est organisé pour fabriquer des diplômes ; mais ni l'école n'est un milieu moral, ni le collège, *encore moins les Facultés*. Et *La Correspondance générale de l'instruction primaire* a imprimé ceci en toutes lettres : « La criminalité qui augmente chaque année progresse d'une façon surtout inquiétante chez les enfants..... Les suicides plus encore que les délits prouvent une démoralisation croissante de l'enfance. *L'école neutre ! !* »

— Un familier du curé d'Ars vient de mourir à Montalieu (Isère).

C'est Jean Pertinand, instituteur, fabricant et administrateur de la cure d'Ars, au temps du vénérable curé.

C'est lui qui le protégeait contre les manifestations pieuses de la foule dans son trajet du confessionnal au presbytère.

Il a été témoin de plusieurs de ses miracles.

Le saint curé l'appelait « mon Jean. »

Ils se sont retrouvés en Paradis, sans doute. Donnons-lui néanmoins une prière pour hâter cette réunion, au cas où elle ne serait point réalisée tout à fait.

— Dans une lettre au clergé de son diocèse, après s'être plaint de la manière légère dont certains orateurs avaient dans un congrès récent parlé de l'attitude des évêques, Mgr Coullié, l'éminent archevêque de Lyon, s'exprime ainsi : « Il y a loin de cette doctrine à celle de l'apôtre : *Obedite prepositis vestris et subiectis eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant et non gementes. Hoc enim non expedit vobis.* (Heb. XIII. 17).

Il semble en lisant ces paroles, qu'à défaut du respect filial, un sentiment de pitié devrait imposer silence à l'égard de ceux sur qui pèse une responsabilité effrayante. Nous avons la confiance que le clergé du diocèse se tient en garde contre un esprit qui n'est pas l'esprit de Dieu, car *hoc non expedit*.

Que Dieu bénisse les efforts et le zèle de tous ceux qui désirent combattre le bon combat, non pas comme des tirailleurs insoumis, mais dans les rangs de l'armée régulière et sous l'influence de la hiérarchie sacrée.

Que la miséricorde éclaire les esprits inquiets qui seraient tentés de sortir du rang sous l'influence d'un zèle indiscret. »

— La bénédiction solennelle du Révérendissime Dom Gréa, supérieur général des chanoines réguliers de l'Immaculée Conception, nommé abbé mitré du couvent de Saint-Antoine récemment érigé en abbaye, a été faite à la fin de décembre par Mgr Fava, évêque de Grenoble, dans la basilique de l'Abbaye. Celle-ci a appartenu autrefois aux Antonins. Elle renferme aujourd'hui quatre-vingts religieux qui dirigent un noviciat, un juvénat, et un scolasticat.

DECRETS ET SOLUTIONS**JEUNE ET ABSTINENCE AUX JOURS DE FÊTES CHOMÉS****FACULTÉ D'ANTICIPER OU DE DISPENSER****DECRETUM****S. Romanæ et universalis inquisitionis**

Feria IV. die 5 Decembris 1894.

 **U**M recenter ad hanc Supremam Congregationem S. R. et U. Inquisitionis a compluribus Episcopis pervenerint petitiones, quarum omnium una mens erat, abstinentiæ legem, de qua valde solliciti sunt, magnis in populorum concursibus ægre admodum ac difficulter variis de causis posse servari et damno potius animarum quam saluti præbere occasionem, Eminentissimi ac Reverendissimi Domini S. E. R. Cardinales contra hereticam pravitatem in universa christiana republica Generales Inquisitores, in plenario comitio dictæ feriæ IV. die 5 Decembris 1894, re integre propo- sita ac mature perpensa, decreverunt ut infra, scilicet.

Supplicandum Sanctissimo ut Episcopis aliisque locorum Ordinariis concedere dignetur facultatem anticipandi die sibi benevisa atque ob gravissimas causas etiam dispensandi super lege ieiunii et abstinentiæ, quando festum sub utroque præcepto servandum Patroni Principalis aut Titularis, vel solemne aliquod festum item magno populorum concursu celebrandum, inciderit in ferias sextas aut sabbata per annum excepto tempore quadragesimæ, diebus quatuor temporum et vigiliis per annum ieiunio consecratis ; atque ut eâdem anticipandi seu etiam gravissimis de causis dispensandi potestate uti possint pro diebus, quibus nundinæ extraordinariæ, magno item populorum concursu, habeantur.

Habita autem per R. P. D. Adsessorem S. O. relatione Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII, idem Sanctis

simus Dominus præsens decretum ratum habuit et confirmavit ac omnibus et singulis locorum Ordinariis facultatem, de qua agitur, perpetuis futuris temporibus concessit ac at. ibuit, facta tamen in singulis casibus mentione apostolicæ dispensationis.

Ios. MANCINI,

S. Rom. et Univ. Inquis. Notarius.

LETTRES ECHANGÉES ENTRE LEON XIII ET MENELIK AU SUJET DES PRISONNIERS ITALIENS

Au Très Puissant Ménélik Négus Négesti Empereur d'Ethiopie.

Très Puissant Négus Négesti, salut et prospérité.

Il vous a plu jadis de saluer par un acte spontané le commencement de Notre Pontificat, et, dix ans après, à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal, Vous Nous avez offert un nouveau témoignage de votre courtoisie. Ces preuves de bienveillance ont réjoui Notre cœur ; elles honorent le vôtre. Aussi, est-ce à Votre cœur de Monarque et de chrétien que s'adresse aujourd'hui Notre parole pour vous engager à un acte de générosité souveraine. La victoire a laissé en vos mains de nombreux prisonniers. Ce sont des jeunes gens vigoureux et dignes de respect, qui, à la fleur de l'âge et à l'aurore des plus belles espérances, ont été enlevés à leurs familles et à leur patrie.

Leur captivité n'augmente ni la mesure de Votre puissance, ni l'étendue de Votre prestige ; mais, plus elle se prolonge, plus vive est la douleur dans l'âme de milliers de mères et d'épouses innocentes.

Pour Nous, pénétré de la sainte mission que Nous a confiée Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui s'étend à toutes les nations chrétiennes, Nous les aimons comme des fils. — Agréer donc la demande, que le cœur d'un Père Vous fait au nom de la Trinité divine, au nom de la Vierge bénie, au nom de tout ce qui vous est plus cher en ce monde : veuillez sans retard leur rendre la liberté.

Très Puissant Négus Négesti, ne Vous refusez pas à Vous montrer magnanime aux yeux des nations. Enregistrez cette page glorieuse dans les annales de Votre règne ! Que sont, après tout,

les droits impitoyables de la guerre à côté des droits et des devoirs de la fraternité humaine ?

Dieu Vous en rendra une riche récompense, car il est Père miséricordieux ! Mille voix s'élèveront en chœur pour Vous bénir, et la Nôtre se fera entendre la première. En attendant Nous implorons du Ciel sur la Famille Royale tous les biens désirables.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 Mai de l'année 1896, de Notre Pontificat la dix-neuvième.

LEO PP. XIII.

Léon Vainqueur de la tribu de Juda, Ménélik élu du Seigneur Roi des Rois d'Ethiopie. Parvenue à Sa Sainteté.

Salut !

J'ai reçu par Monseigneur Macaire la lettre paternelle, où Votre Sainteté, après avoir rappelé gracieusement Nos relations antérieures, faisait appel à Mes sentiments de clémence en faveur des prisonniers italiens, que la volonté de Dieu a mis entre Mes mains. J'ajoute qu' Votre Sainteté ne pouvait choisir pour interpréter Ses sentiments un Envoyé plus éloquent et plus sympathique que Son Excellence Monseigneur Cyrille Macaire.

J'ai été vivement ému en lisant l'admirable lettre du Père commun des Chrétiens et en écoutant le langage de son illustre Envoyé, et le premier mouvement de Mon cœur avait été de donner à Votre Sainteté la satisfaction qu'Elle Me demandait si noblement, car, Moi aussi, Je pleure sur les nombreuses et innocentes victimes de cette guerre cruelle, que j'ai conscience de n'avoir point provoquée.

Malheureusement, Mon vif désir de réaliser les vœux de Votre Sainteté a été contrarié par l'attitude imprévue du Gouvernement Italien, qui, après M'avoir exprimé le désir de faire la paix et de rétablir les bonnes relations entre nous, continue à agir à Mon égard comme si nous étions en état de guerre.

Mon devoir de Roi et de Père de Mon peuple m'interdit, en ces circonstances, de sacrifier la seule garantie de paix qui se trouve entre Mes mains, à la satisfaction d'être agréable à Votre Sainteté et à Moi-même.

C'est avec la plus profonde tristesse, que, après avoir tout pesé dans ma conscience de Monarque et de Chrétien, Je suis contraint de renvoyer à des temps meilleurs le témoignage d'affection et de haute estime, que J'aurais souhaité donner à Votre Sainteté.

J'espère que la grande voix de Votre Sainteté que tous les Chrétiens entendent avec respect, s'élèvera en faveur de la justice de ma cause, qui est celle de l'indépendance du peuple, dont Dieu m'a confié le gouvernement, et qu'Elle rendra ainsi très-

prochaine la réalisation de Notre commun désir de rendre à leurs familles ceux qui en sont séparés.

Je puis, en attendant, rassurer Votre Sainteté sur le sort des prisonniers italiens, que Je n'ai cessé de protéger et de traiter selon les devoirs de la charité chrétienne, et auxquels, à la considération de Votre Sainteté, J'accorderai encore, s'il est possible, des adoucissements.

Ecrit à Notre Ville d'Addis-Ababa, le 22 Mascaram, 1889 de l'an de grâce (1er Octobre 1896).

OBITUAIRE

A Montréal, le 30 décembre 1896, est décédé Mgr EDOUARD-CHARLES FABRE, archevêque de Montréal et Vice-Chancelier de l'Université Laval. Inhumé à la cathédrale le 5 janvier 1897.

(*Société d'une messe et cuisse Ecclésiastique*).

A New York, le 18 décembre 1896, est décédé le Rév. I. CASSELY, pauliste.

En Irlande, le 19 décembre 1896, est décédé Mgr I. LYON, évêque de Kildare et Leighlin. Sacré en 1866.

En France, S. E. le cardinal BOYER, archevêque de Bourges, décédé le 16 décembre 1896.

Le prélat était né à Paray le Monial, le 27 juillet 1829. Ancien professeur à la Faculté de théologie d'Aix, dont il était doyen, il fut le coadjuteur (1878), puis le successeur (24 décembre 1879) de Mgr Feron, alors doyen de l'épiscopat. Il a été nommé archevêque de Bourges le 19 janvier 1893, cardinal en 1895.

A Saint-Joachim de la Broquerie, (Manitoba), le Rév. M. ROGER BOLLÉ, décédé le 10 décembre 1896.

(*Cuisse Ecclésiastique Saint-Joseph, et société d'une messe du diocèse de Québec*).

A Sainte-Anne de la Pocatière (Québec), Mgr CHS. E. POIRÉ, curé de cette paroisse et supérieur du Collège ; décédé au mois de décembre 1896.

Mère ELIZA-ANN SHANKS, professe de chœur des Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, de la maison de Montréal, décédée le 18 décembre, âgée de 58 ans.

A Paris, le 1er janvier 1897, est décédé à l'âge de 74 ans, le Très Honoré Frère JOSEPH, supérieur général de la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes.

A Rome, décembre 1896, Mgr TALBOT, prélat de la maison de Sa Sainteté.